

COMITE D'ETABLISSEMENT  
PYD / AC

PROCES VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE  
DU 15 MARS 2019

Étaient présents :

Pour la Direction :

M.	DACHET Pierre Yves	DQI/RHPE
M	CARCANADE Axel	DQI/RHPE

Membres Titulaires du Comité d'Etablissement :

M.	CAUDRON Christophe	CAT-GSEA	1 <sup>er</sup> collège	PRESENT
M.	DIONISIO Philippe	CAT-GSEA	2 <sup>ème</sup> collège	PRESENT
Mme	BESSIERE Ana	CFE-CGC	2 <sup>ème</sup> collège	PRESENT
M.	PESENTI Romain	FO	2 <sup>ème</sup> collège	PRESENT
M.	CADILHON Frédéric	CFE-CGC	3 <sup>ème</sup> collège	PRESENT
M.	BARDET Sébastien	CFE-CGC	3 <sup>ème</sup> collège	PRESENT
M.	HOUDIER Laurent	CFE-CGC	3 <sup>ème</sup> collège	PRESENT

Membres Suppléants du Comité d'Etablissement :

M.	LEFIEUX Christopher	CAT-GSEA	1 <sup>er</sup> collège	ABSENT
M.	FAIVRE Pascal	CAT-GSEA	2 <sup>ème</sup> collège	PRESENT
Mme	PRYEN Virginie	CFE-CGC	3 <sup>ème</sup> collège	PRESENTE
M.	GEORGES Olivier	FO	2 <sup>ème</sup> collège	ABSENT
Mme	DAULY Catherine	CFE-CGC	3 <sup>ème</sup> collège	PRESENTE

Représentants Syndicaux au CE :

M.	VERDURON Alain / RS	CAT/GSEA	ABSENT
M.	LEFEBVRE Olivier / RS	FO	ABSENT
M.	TIERCE Jérôme / RS	CFE-CGC	PRESENT

**I. BILAN DU CE ET DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DU CE POUR L'ANNEE 2018.**

Sébastien BARDET : Nous vous avons adressé préalablement les documents préparés par notre expert-comptable qui va vous les présenter.

Nicolas VARET : Bonjour, je représente le cabinet GRAMATUM et nous assistons et validons les comptes du CE depuis plusieurs années. Deux documents doivent être validés annuellement en séance plénière avec ce point unique à l'ODJ : la plaquette financière présentant un arrêter au 31 décembre du patrimoine et des comptes. Le second document est un rapport d'exercice décrivant l'utilisation des subventions.

Nicolas VARET présente le rapport comptable

Frédéric CADILHON : La réserve ASC à 120 mille euros comprend quoi ? Est-ce qu'il y a les stocks notamment ?

Nicolas VARET : Les réserves peuvent être des stocks, des fonds ou des créances dont bénéficie le CE.

Sébastien BARDET : Nous avons augmenté le stock par rapport à avant car les effectifs ont augmenté.

Nicolas VARET : Globalement, on peut dire qu'il y a très peu de chevauchement d'une année sur l'autre. L'augmentation du poste "autres dettes" est lié à une erreur de la comptabilité de PSA qui a réalisé un virement double par rapport à ce qui était prévu pour le mois de décembre.

Sébastien BARDET : Ces sommes n'ont pas été dépensées et ont fait l'objet d'un remboursement à PSA sur le mois de janvier 2019. En revanche, elles augmentent artificiellement la trésorerie au 31 décembre.

Frédéric CADILHON : Pouvez-vous rappeler le budget ASC de 2018 ?

Nicolas VARET : L'information vient ensuite dans le document sur la partie "Comptes de résultats".

Sébastien BARDET : En complément sur le bilan et plus spécialement sur le partenariat avec P2M, ils ont eu du retard sur les versements et sur la communication du montant. Nous n'avons pas l'information au moment de la préparation des comptes donc il y a un très léger écart lié à cela.

En l'absence d'autres questions sur le premier document, Sébastien BARDET présente le rapport de gestion.

Sébastien BARDET : En introduction, je vous rappelle que nous avons adopté en début d'année un budget à iso effectif malgré l'arrivée en cours d'année de nos collègues de La Garenne. Cela explique que pour un certain nombre de postes nous ayons un dépassement de ce qui était inscrit au budget. Néanmoins, l'augmentation de la masse salariale en fin d'année a permis de compenser.

Le cadeau des salariés a été décalé au moment de Noël car sinon nous n'aurions pas pu faire de cadeau aux Salariés sans enfants à l'occasion de la fête des mères et des pères du fait des règles URSSAF.

Sur l'aide exceptionnel nous sommes contraints par l'URSSAF et on ne peut verser que sur validation de l'assistante sociale. En 2018 il y a eu deux décès et l'un d'eux a été validé par Mariame TIMERA ce qui explique le montant versé.

Sur le spectacle de Noël la mutualisation a permis de faire bénéficier de cet événement aux salariés de La Garenne tout en maîtrisant le budget.

Sur les activités sportives personnelles extérieures, nous avons des difficultés pour avoir des factures qui répondent aux contraintes URSSAF. Avec quelques élus nous avons travaillé un formulaire que les associations remplissent et nous permettent de traiter comptablement les remboursements.

Pascal FAIVRE : Sur les remboursement voyage, est-ce qu'il y a eu des remboursements de bus/cars ?

Sébastien BARDET : A ma connaissance non.

Sébastien BARDET : Conformément à la loi, les résultats de l'exercice pour chaque budget sont affectés aux réserves correspondantes.

Pierre Yves DACHET : S'il n'y a pas de question supplémentaire nous allons procéder au vote pour l'approbation des comptes.

Les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité.



**Gramatum**

**Cabinet d'expertise comptable**

*Inscrit auprès du conseil régional de l'ordre de Paris*

# Attestation de mission d'expertise comptable sur les comptes annuels

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

---

**Comité d'Etablissement  
PSA AUTOMOBILES CARRIERES**

**212 Boulevard Pelletier**

**78955 CARRIERES-SOUS-POISSY**

**Gramatum SAS**

**Siege social : 33 avenue Berryer 78600 Maisons Laffitte**

**Bureau parisien : 19 rue du Général Foy 75008 Paris**

**N° SIRET : 80965425400014**

**N° professionnel OEC :140000116601**

Mesdames, Messieurs

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels du Comité d'établissement **PSA AUTOMOBILES CARRIERES** relatifs à l'exercice du **01/01/2018 au 31/12/2018**.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	267 137,76 €
- Total des produits d'exploitation	877 902,34 €
- Résultat global	29 937,43 €
- Résultat AEP	27 737,36 €
- Résultat ASC	2 200,07 €

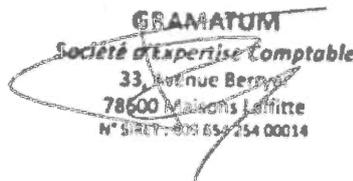
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

**Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.**

Les comptes annuels annexés comportent 14 pages et font partie de la présente attestation.

Fait à Paris  
Le lundi 11 mars 2019

**Cyril Merlin**  
**Expert-Comptable**



**Comité d'Etablissement**

**PSA AUTOMOBILES  
CARRIERES**

212 Boulevard Pelletier  
78955 CARRIERES-SOUS-POISSY

**Etats financiers au  
31/12/2018**

# **1 BILAN**

---

**BILAN - ACTIF**

	31/12/2018			31/12/2017
	Valeurs brutes	Amort. ou provisions	Valeurs nettes	
<b>Actifs incorporels</b>	<b>2 835</b>	<b>2 835</b>		
Concessions, droits, logiciels	2 835	2 835		
<b>Actifs corporels</b>	<b>17 263</b>	<b>17 220</b>	<b>43</b>	<b>468</b>
Terrains				
Constructions s/ sol autrui				
Inst. Techniques Matériel & outillage				
Autres immobilisations	17 263	17 220	43	468
Immobilisations en cours				
<b>Actifs financiers</b>				
Participations et autres titres immobilisés				
Prêts				
Dépôts et cautionnements				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>20 098</b>	<b>20 055</b>	<b>43</b>	<b>468</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>56 119</b>		<b>56 119</b>	<b>24 757</b>
Matières premières et autres provisionnement				
Marchandises	56 119		56 119	24 757
<b>Avances et acomptes versés</b>	<b>94</b>		<b>94</b>	<b>2 392</b>
Avances Fournisseurs	94		94	2 392
<b>Créances</b>	<b>607</b>		<b>607</b>	<b>15 501</b>
Créances clients/agents & cptes rattachés	607		607	
Autres créances				15 501
<b>Trésorerie</b>	<b>201 375</b>		<b>201 375</b>	<b>130 538</b>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	201 375		201 375	130 538
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>8 900</b>		<b>8 900</b>	<b>12 669</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>267 095</b>		<b>267 095</b>	<b>185 856</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>287 192</b>	<b>20 055</b>	<b>267 138</b>	<b>186 324</b>

**BILAN - PASSIF**

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Fonds Propres "Attribution Economiques et Professionnelles"(a)</b>	<b>48 372</b>	<b>20 635</b>
Réserves Fonctionnement	20 635	10 194
Résultat de l'exercice	27 737	10 441
<b>Fonds Propres "Activités Sociales et Culturelles"(b)</b>	<b>124 355</b>	<b>122 155</b>
Réserves ASC	122 155	101 656
Résultat de l'exercice	2 200	20 499
Subventions d'investissement ASC		
<b>FONDS PROPRES (I)=(a)+(b)</b>	<b>172 727</b>	<b>142 790</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)</b>		
<b>FONDS DEDIES (III)</b>		
<b>Dettes financières</b>		<b>9 092</b>
Emprunts et dettes auprès des ets crédit (1)		9 092
Emprunts et dettes divers		
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>94 329</b>	<b>34 363</b>
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs & Comptes rattachés	26 892	27 613
Dettes fiscales & sociales		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	67 437	6 750
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>81</b>	<b>79</b>
<b>DETTES (IV)</b>	<b>94 410</b>	<b>43 534</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>267 138</b>	<b>186 324</b>
(1) Dont soldes créditeurs de banque :	-	9 092

## **2** **RESULTAT**

---

## COMPTE DE RESULTAT

	Section "Attributions économiques et professionnelles"		Section "Activités sociales et culturelles"	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Subvention de fonctionnement	57 899	46 327		
Contribution de l'entreprise			289 497	231 636
Autres subventions			1 000	
Participation des salariés			529 184	489 072
Autres produits				920
Transferts de charge	322	316		
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions				
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>58 222</b>	<b>46 643</b>	<b>819 681</b>	<b>721 628</b>
<b>Achats</b>	<b>2 889</b>	<b>2 628</b>	<b>720 818</b>	<b>620 360</b>
Achats de matières				
Achats de prestations			173 307	105 595
Achats de marchandises			546 571	514 737
Autres achats - Fournitures	2 889	2 628	940	27
<b>Services extérieurs</b>	<b>426</b>	<b>360</b>		<b>960</b>
Sous-traitance				
Locations et charges locatives				
Entretien et réparations				
Assurances	366	360		
Etudes				
Documentation	60			960
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>35 271</b>	<b>32 685</b>	<b>36 652</b>	<b>35 835</b>
Personnel détaché	20 413	20 358	30 619	30 537
Prestataires extérieurs (honoraires,...)	4 950	4 950	3 717	3 756
Publicité et relations publiques	3 145		777	116
Transport et convoyages	928	924		
Déplacements missions réceptions	2 508	2 905		
Services postaux et téléphones	2 296	2 682		
Services bancaires	1 032	868	1 539	1 426
Cotisations - Adhésions				
Formation				
<b>Autres impôts et taxes</b>				
Impôts et taxes				
<b>Charges de personnel</b>				
Salaires et traitements				
Cotisations sociales				
<b>Autres charges de gestion</b>	<b>0</b>		<b>60 530</b>	<b>44 347</b>
Subventions versées par le comité			60 530	44 347
Charges de gestion courante	0			
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>425</b>	<b>656</b>		
Dotations aux amortissements	425	656		
Dotations aux provisions				
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>39 011</b>	<b>36 328</b>	<b>817 999</b>	<b>701 501</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>19 211</b>	<b>10 315</b>	<b>1 682</b>	<b>20 127</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>105</b>	<b>125</b>	<b>299</b>	<b>372</b>
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>105</b>	<b>125</b>	<b>299</b>	<b>372</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>8 421</b>		<b>220</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>220</b>	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>27 737</b>	<b>10 441</b>	<b>2 200</b>	<b>20 499</b>

## 3 ANNEXE

## 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, présente un total de 267 138 €.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat global de 29 937 € (soit un résultat de 27 737 € au titre du budget des Attributions Economiques et Professionnelles, et un résultat de 2 200 € au titre du budget des Activités Sociales et Culturelles).

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui comprennent, conformément à l'article L. 123-12 du Code de commerce, le bilan, le compte de résultat et une annexe.

### Evènement postérieur à la clôture de l'exercice

Des élections professionnelles auront lieu au cours de l'année 2019. Conformément à l'ordonnance 2017-1386 du 22 septembre 2017, le comité social et économique sera mise en place, et remplacera les institutions CE, CHSCT et DP.

L'ensemble des biens, droits et obligations, créances et dettes du CE seront transférés de plein droit et en pleine propriété au CSE mis en place au terme du mandat des instances précitées. Ce transfert s'effectuera à titre gratuit lors de la mise en place du CSE.

## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels ont été préparés conformément aux dispositions du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC) et le règlement ANC n°2015-02 du 2 avril 2015.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Tableau des méthodes comptables appliquées

Postes (a)		Méthode d'évaluation ou de calcul (a)
Coût d'entrée des immobilisations	• Incorporelles/Corporelles	Coût réel historique
	• Financières	Coût d'achat
Amortissements des immobilisations corporelles		Durée de vie
Créances et dettes		Valeur nominale
Évaluation des stocks		Premier entré, premier sorti (PEPS-FIFO)
Contrats à long terme et travaux en cours		Non Applicable
Engagements de retraite et indemnités assimilées		Non Applicable

### 3. NOTES SUR LE BILAN

**ACTIF IMMOBILISE :**

**43 €**

Immobilisations : rapprochements entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture				
Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Fonds commercial		0		
Autres immobilisations incorporelles	2 835	0		2 835
<b>Total immobilisations incorporelles (I)</b>	<b>2 835</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 835</b>
Terrains		0		
Constructions		0		
Installations techniques, matériels et outillages industriels		0		
Installations générales, agencements divers		0		
Matériel de transport		0		
Autres immobilisations corporelles	17 263	0		17 263
<b>Total immobilisations corporelles (II)</b>	<b>17 263</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 263</b>
Immobilisations financières (III)	0	0		0
<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>20 098</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 098</b>

Amortissements : rapprochements par catégorie d'immobilisations entre les valeurs comptables cumulées					
Amortissements	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		2 835	0		2 835
<b>Total immobilisations incorporelles (I)</b>		<b>2 835</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 835</b>
Terrains			0		
Constructions			0		
Installations techniques matériels et outillages			0		
Installations générales agencements divers			0		
Matériel de transport			0		
Autres immobilisations corporelles		16 796	425		17 220
<b>Total immobilisations corporelles (II)</b>		<b>16 796</b>	<b>425</b>	<b>0</b>	<b>17 220</b>
<b>Total général (I + II)</b>		<b>19 630</b>	<b>425</b>	<b>0</b>	<b>20 055</b>

**PROVISIONS**

NEANT

**Dépréciations : rapprochements par catégorie d'actifs entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice**

Dépréciations	Montant cumulé à l'ouverture	Augmen- tations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés				
Autres actifs				
<b>Total général</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Provisions : variations pour chaque catégorie de provisions des montants cumulés à l'ouverture et à la clôture de l'exercice**

Provisions	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Autres provisions				
- immobilisations				
- Stock				
- créances				

**STOCKS**

Les stocks sont calculés à leur coût d'acquisition et s'appuient sur l'inventaire physique réalisé, au moins une fois par exercice, par le comité conformément aux articles L. 2325-45 du Code du travail et L. 123-12 du Code de commerce.

## CREANCES ET DETTES

### État des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	0		
Créances de l'actif circulant	700	700	
Charges constatées d'avance	8 900	8 900	

Dettes	Montant brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	26 892	26 892		
Autres dettes	67 437	67 437		
Produits constatés d'avance	81	81		

### État des créances et dettes structures liées et conventionnées

Entités liées	Créances	Dettes
Entreprise	645	42 000
Comité central Entreprise		
Comité inter Entreprise		
Associations (Oxygène PSA)		16 950
Autres (P2M)		

### État des Produits à recevoir et charges à payer la clôture de l'exercice

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Créances	
- bénéficiaires	
- Autres	
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	404

Charges à payer	Montant
Emprunts	
Dettes	
- Fournisseurs	20 689
- Dettes sociales et fiscales	
- Autres	
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	0

## Trésorerie

Le comité détient deux comptes bancaires courants pour la gestion de la trésorerie des budgets AEP et ASC, ainsi que deux comptes livrets.

Les soldes des comptes bancaires portés au bilan sont conformes, à ceux figurant sur les relevés de banque, compte tenu des chevauchements dûment justifiés.

## AUTRES INFORMATIONS

### Subvention du comité

#### Subvention PSA AUTOMOBILES

##### Modalités de calcul de la subvention

La subvention du comité est calculée sur la masse salariale brute de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre de l'entreprise. Le taux de subvention est de 1% pour le budget des ASC et 0,2% pour le budget des AEP.

##### Modalités de versement

La subvention est versée sous forme d'acompte en cours d'année. Une régularisation au titre de l'exercice N est calculée et versée au cours du premier trimestre de l'année N+1.

##### Détail des subventions au titre de l'exercice clos

	TOTAL	ASC 1%	AEP 0,2%
Subvention versée au cours de l'exercice	345 000	288 000	57 000
Subvention calculée au titre de l'exercice	345 645	288 037	57 608
Reliquat à reverser ou percevoir sur N+1	645	37	608
Double versement sur subvention 2018	- 42 000	- 35 000	- 7 000

#### Subvention des structures conventionnées

Le comité conventionne avec d'autres entités afin d'ouvrir les prestations aux salariés présents sur le site de ces structures. En contrepartie, les entités reversent les subventions ASC et AEP selon les mêmes modalités que PSA AUTOMOBILES.

##### Etat des conventions au titre de l'exercice

Structure	TOTAL	ASC 1%	AEP 0,2%
P2M	1 751	1 459	292

### Détail des produits et charges exceptionnels de l'exercice

Charges exceptionnelles	Montant	ASC	AEP

Produits exceptionnels	Montant	ASC	AEP
Dévolution CE Peugeot Citroën Moteur	8 641	220	8 421

Tableau des engagements financiers	
Nature de l'engagement (a)	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat(s) de crédit-bail	Non applicable
Retraites	Non applicable
Sûretés reçues	Non applicable
Sûretés données	Non applicable
Effets de commerce non échus	Non applicable

Engagement hors bilan	
Nature	Montant
Contrats de location de longue durée	Non applicable

### Montant des ressources perçues au cours de l'exercice

Ressources de l'exercice	
Subvention de fonctionnement reçue de l'employeur (art. L. 2325-43 code du travail)	57 899
- Reversement de subvention au comité central d'entreprise ou au comité interentreprises (art. D.2327-4-4 et R.2323-28 du code du travail)	
Contribution reçue de l'employeur (art. R.2323-34 1° du code du travail)	289 497
- Reversement de contribution au comité central d'entreprise ou au comité interentreprises ( art. D.2327-4-4 et R.2323-28 du code du travail)	
Sommes précédemment versées par l'employeur aux caisses d'allocations familiales ou organismes analogues	
Remboursement par l'employeur des primes d'assurances (responsabilité civile)	
Cotisations facultatives des salariés	
Autres subventions reçues des collectivités publiques ou des organisations syndicales	
Dons et legs	
Recettes procurées par les manifestations	
Revenus des biens meubles et immeubles	404
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>347 800</b>

### Méthode de répartition des charges communes aux deux sections :

	<b>AEP</b>	<b>ASC</b>
Personnel détaché	40%	60%

Les membres du Bureau ont décidé de répartir les dépenses liées à la mise à disposition d'un salarié détaché en fonction des tâches et temps passés sur les activités.

### Effectif :

1 salarié est détaché et mis à disposition par l'entreprise.

**Néant**

### Tableau des transactions significatives

L'article L. 2325-47 du code du travail impose de fournir des informations sur les transactions significatives effectuées. Il s'agit des transactions réalisées dans le cadre des deux attributions du comité. Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature ou de la durée de la transaction.

Ces informations sont reprises sous forme de tableau.

Au titre de l'exercice, le caractère significatif est apprécié pour une transaction supérieure à 30 000 Euros TTC.

Nom de l'entité	Secteur d'activité	Entité liée oui/non	Détenion capitalistique oui/non	Flux de l'exercice	Convention écrite		Entité incluse dans le périmètre de consolidation oui/non	Observations / Informations sur la nature des transactions
					Existence d'une convention oui/non	Durée		
ANCV	Chèque vacance	Non	Non	85 550	oui	< 1 an	N/A	



# CE PSA Carrières-sous-Poissy

## Rapport de gestion – Exercice 2018

---

Rédacteur :

Sébastien BARDET, trésorier CE PSA Automobiles Carrières-sous-Poissy

**Rappel des textes**

Conformément à l'article D2325-14 du décret n°2015-358 du 27 mars 2015 :

I.-Pour les comités d'entreprise relevant de l'article L. 2325-45, le rapport mentionné à l'article L. 2325-50 permettant d'éclairer l'analyse des comptes comporte les informations relatives à :

1° L'organisation du comité : nombre de sièges légal ou conventionnel, nombre d'élus, et, le cas échéant, effectif de salariés du comité, nombre et nature des commissions du comité, organigramme des services du comité ;

2° L'utilisation de la subvention de fonctionnement :

a) Les activités d'expertise et les missions économiques : honoraires des experts rémunérés par le comité, rémunération des salariés du comité, frais de déplacement, frais de documentation ;

b) Les dépenses relatives à la formation économique des élus : frais de formation, de transport et d'hébergement ;

c) Les dépenses de communication avec les salariés de l'entreprise ;

d) Les autres frais de fonctionnement ;

e) Le montant éventuellement versé au comité central d'entreprise.

3° L'utilisation des ressources liées aux activités sociales et culturelles :

a) Le descriptif et lieu de réalisation de ces activités en distinguant, le cas échéant, celles gérées directement par le comité, celles à la gestion desquelles il participe, et celles dont il a délégué la gestion ; dans ces deux derniers cas, sont précisés le montant délégué par le comité et le prestataire auquel il a été fait appel ;

b) Les éléments d'analyse portant sur les écarts entre le budget prévisionnel et le budget réalisé ;

c) Les données afférentes aux diverses prestations proposées au titre des activités et à leurs bénéficiaires ;

4° La description et l'évaluation du patrimoine ;

5° Les engagements en cours et les transactions significatives.

**Table des matières**

1. ORGANISATION DU COMITÉ	2
2. UTILISATION DE LA SUBVENTION AEP (0.2%)	3
3. UTILISATION DES RESSOURCES LIÉES AUX ASC	4
4. DESCRIPTION, ÉVALUATION DU PATRIMOINE ET ENGAGEMENTS	5
5. TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES	5

# 1. Organisation du Comité

---

De manière générale, le fonctionnement du Comité d'Établissement est défini par les articles du Code du Travail L 2325-14 à L 2325-21.

Le Comité est actuellement composé de 7 membres élus titulaires (et autant d'élus suppléants). Le Bureau est constitué comme suit :

- Un Secrétaire, monsieur Frédéric CADILHON,
- Un Trésorier, monsieur Sébastien BARDET,
- Un Secrétaire adjoint, monsieur Laurent HOUDIER,
- Un Trésorier adjoint, madame Catherine DAULY.

Le Bureau est en charge de la gestion courante des activités du Comité. Il met en œuvre le budget et les orientations en matière d'Activités Sociales et Culturelles. Les membres du Bureau exercent leur mission conformément aux dispositions du Code du Travail et du Règlement Intérieur du Comité.

Le Comité est assisté de 6 commissions :

- Commission de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, présidée par monsieur Laurent HOUDIER,
- Commission d'Aide au Logement, présidée par monsieur Frédéric CADILHON,
- Commission Egalité (Egalité Professionnelle Hommes / Femmes et Diversité), présidée par madame Catherine DAULY,
- Commission Restaurant, présidée par monsieur Pascal FAIVRE,
- Commission Financière, présidée par monsieur Frédéric CADILHON,
- Commission Activités Sociales & Culturelles, présidée par monsieur Frédéric CADILHON.

## 2. Utilisation de la subvention AEP (0.2%)

Les Attributions Économiques et Professionnelles (AEP) sont utilisées selon la répartition :

	Dépenses	Recettes	Dép - Rec	Budget	R. Vs B
<b>Equipements</b>	<b>2 116</b>	-	<b>2 116</b>	<b>3 500</b>	- <b>1 384</b>
Fournitures	1 864	-	1 864	2 000	- 136
Informatique	252	-	252	1 500	- 1 248
<b>Honoraires</b>	<b>8 000</b>	-	<b>8 000</b>	<b>10 000</b>	- <b>2 000</b>
Expertise Comptable	4 950	-	4 950	8 000	- 3 050
Support de Communication	3 050	-	3 050	2 000	1 050
<b>Interne</b>	<b>5 732</b>	-	<b>5 732</b>	<b>8 380</b>	- <b>2 648</b>
Communication	1 391	-	1 391	1 880	- 489
Déplacement & Parking	133	-	133	600	- 467
Budget aux Elus	1 832	-	1 832	3 150	- 1 318
Repas de Travail	2 375	-	2 375	2 750	- 375
<b>Hors Commission</b>	<b>23 162</b>	<b>66 748</b>	- <b>43 586</b>	- <b>17 640</b>	- <b>25 946</b>
Frais ANCV	928	-	928	1 000	- 73
Frais Divers Gestion Fonctionnement	1 822	322	1 500	1 460	40
Salaire Permanent CE	20 413	-	20 413	23 400	- 2 988
Autre dotation - Intérêts	-	8 527	- 8 527	- 100	- 8 427
Subvention reçue de l'Employeur	-	57 608	- 57 608	- 43 000	- 14 608
Dotation reçue des sous traitants	-	292	- 292	- 400	108
<b>TOTAL AEP</b>	<b>39 011</b>	<b>66 748</b>	- <b>27 737</b>	<b>4 240</b>	- <b>31 977</b>

### 3. Utilisation des ressources liées aux ASC

Les Activités Sociales et Culturelles (ASC) sont utilisées selon la répartition :

	Dépenses	Recettes	Dép - Rec	Budget	R. Vs B	Indicateur 1	Valeur 1	Indicateur 2	Valeur 2
<b>Animation CE</b>	<b>72 083</b>	<b>1 175</b>	<b>70 908</b>	<b>45 540</b>	<b>25 368</b>				
Cadeau de Fin Année / Noël	31 072	-	31 072	19 530	11 542	Bénéficiaires	972		
Cadeau de Noël	35 378	-	35 378	19 530	15 848	Bénéficiaires	913		
Cadeau Fête des Mères	171	-	171	200	- 29	Bénéficiaires	19		
Cadeau Fête des Pères	2 559	-	2 559	2 950	- 391	Bénéficiaires	281		
Cadeau Salariés sans Enfant	2 270	-	2 270	2 430	- 160	Bénéficiaires	250		
Journée Droits Femmes	560	160	400	400	-	Bénéficiaires	32		
Autres Activités Animation	73	1 015	- 942	500	- 1 442				
<b>Action Sociale</b>	<b>114 888</b>	<b>61 000</b>	<b>53 888</b>	<b>49 658</b>	<b>4 230</b>				
Secours - Aide Exceptionnelle	777	280	497	500	- 3	Bénéficiaires	1		
Structure Accueil Enfants	10 579	-	10 579	7 500	3 079	Bénéficiaires	95	Enfants	155
Aide Rentrée Scolaire	14 482	-	14 482	14 000	482	Bénéficiaires	272	Enfants	479
Chèques Vacances	85 550	60 720	24 830	26 000	- 1 170	Bénéficiaires	248		
Médaille du Travail	3 500	-	3 500	1 658	1 842	Bénéficiaires	70		
<b>Famille &amp; Enfance</b>	<b>58 022</b>	<b>6 866</b>	<b>51 156</b>	<b>40 777</b>	<b>10 379</b>				
Cadeau de Mariage	215	-	215	375	- 160	Bénéficiaires	5		
Cadeau de Naissance	266	-	266	785	- 519	Bénéficiaires	14	Enfants	15
Classe Verte / Neige / Découverte	3 007	-	3 007	2 200	807	Bénéficiaires	31	Enfants	37
Jouets de Noël	26 928	1 516	25 412	17 000	8 412	Bénéficiaires	409	Enfants	685
Colonie (Enfants & Ados)	6 512	5 351	1 161	2 500	- 1 339	Bénéficiaires	8	Enfants	9
Spectacle de Noël	21 094	-	21 094	17 917	3 177	Bénéficiaires	295	Places	1 256
<b>Loisirs &amp; Billetterie</b>	<b>84 795</b>	<b>63 542</b>	<b>21 253</b>	<b>20 366</b>	<b>887</b>				
Abonnement Magazines	698	-	698	350	348	Bénéficiaires	23		
Activités Culturelles	2 863	2 196	667	-	667				
Billetterie	6 291	5 762	529	-	529	Bénéficiaires	84	Tickets	993
Cinéma	21 896	15 479	6 417	6 500	- 83	Bénéficiaires	296	Tickets	3 034
Borne Photo	912	332	580	516	64	Bénéficiaires	50	Tirages	2 295
Borne France Billet	52 135	39 773	12 362	13 000	- 638	Bénéficiaires	294	Tickets	473
<b>Services</b>	<b>371 394</b>	<b>366 499</b>	<b>4 895</b>	<b>7 850</b>	<b>- 2 955</b>				
Achat Groupé	14 641	14 641	- 0	-	0	Bénéficiaires	113	Commandes	188
Carte et Coupon de Réductions	347 473	347 553	- 80	-	80	Bénéficiaires	156	Tickets	5 536
Kiosque	1 480	-	1 480	3 600	- 2 120	Bénéficiaires	1 000		
Permanence Juridique (Avocat)	3 717	-	3 717	3 800	- 83	Bénéficiaires	17		
Presse quotidienne / hebdomadaire	61	-	61	450	- 389	Bénéficiaires	1 000		
Vente Comptoir	4 023	4 305	- 282	-	282	Bénéficiaires	131	Fournitures	256
<b>Sports</b>	<b>32 626</b>	<b>-</b>	<b>32 626</b>	<b>22 962</b>	<b>9 664</b>				
Activité Sportive de Carrières-ss-Poissy	388	-	388	400	- 12	Bénéficiaires	22		
Activité Sportive Personnelle Extérieure	3 260	-	3 260	-	3 260	Bénéficiaires	110		
Oxygène PSA	28 978	-	28 978	22 562	6 416	Bénéficiaires	146		
<b>Voyages</b>	<b>52 034</b>	<b>31 101</b>	<b>20 932</b>	<b>22 500</b>	<b>- 1 568</b>				
Transport (Avion, Bateau, Train)	10 696	-	10 696	10 000	696	Bénéficiaires	170		
Voyage Individuel (Séjour, Location)	41 337	31 101	10 236	12 500	- 2 264	Bénéficiaires	70		
<b>Total Commissions</b>	<b>785 842</b>	<b>530 184</b>	<b>255 658</b>	<b>209 653</b>	<b>46 005</b>				
<b>Hors Commission</b>	<b>32 158</b>	<b>290 015</b>	<b>- 257 858</b>	<b>- 190 760</b>	<b>- 67 098</b>				
Frais Divers Gestion Activités	1 539	-	1 539	1 840	- 301				
Salaires Permanent CE	30 619	-	30 619	28 600	2 019				
Autre dotation - Intérêts	-	519	- 519	200	- 319				
Subvention reçue de l'Employeur	-	288 037	- 288 037	- 218 000	- 70 037				
Dotation reçue des sous traitants	-	1 459	- 1 459	- 3 000	1 541				
<b>TOTAL ASC</b>	<b>817 999</b>	<b>820 199</b>	<b>- 2 200</b>	<b>18 893</b>	<b>- 21 093</b>				

#### Activités sociales déléguées

Le Comité délègue une partie de la gestion des activités à caractère sportif à l'Association OXYGÈNE PSA au travers d'une convention de partenariat. Le Comité reverse à l'Association 0,10 % de la masse salariale (déterminant la contribution aux activités sociales et culturelles) pour la réalisation de ces activités.

Le détail des comptes annuels de l'Association OXYGÈNE PSA au titre de 2018 sera communiqué ultérieurement (bilan comptable actuellement en cours). Leur comptable a fourni en attendant un extrait de la présentation de leurs comptes :



CE partenaires	Subvention annuelle prévisionnelle 2018	Subvention annuelle définitive 2018	subvention Semestrielle
CARRIERES SOUS POISSY	27 000.00 €	28 949.68 €	13 500.00 €
	versements		
	montant	versé le	
1er semestre 2018	12 000.00 €	12/07/2018	
2ème semestre 2018	16 949.68 €	28/01/2019	
total	28 949.68 €		

## 4. Description, évaluation du patrimoine et engagements

Le patrimoine et les engagements en cours à la clôture de l'exercice sont appréhendés dans le l'actif du bilan du Comité.

## 5. Transactions significatives

*L'article L. 2325-47 du code du travail impose de fournir des informations sur les transactions significatives effectuées. Il s'agit des transactions réalisées dans le cadre des deux attributions du Comité.*

*Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et / ou de la nature ou de la durée de la transaction.*

Au titre de l'exercice 2018, une transaction significative est une facture ou un contrat dont le montant est supérieur à 10 % de la subvention soit :

- 5 790 € pour le budget des AEP
- 28 950 € pour le budget des ASC

Ces informations sont reprises sous forme de tableau ci-après :

Nom de l'entité	Secteur d'activité	Entité liée	Détenion capitalistique	Flux de l'exercice	Convention écrite		Entité incluse dans le périmètre de consolidation	Observations / Informations sur la nature des transactions
					Existence d'une convention oui/non	Durée		
		oui/non	oui/non				oui/non	
ANCV	Chèque vacance	Non	Non	85 550	oui	< 1 an	N/A	



## Rapport sur les conventions passées

*L'article suivant s'applique pour les exercices comptables ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :*

Art. L. 2325-51. du Code du travail

*« Le trésorier du comité d'entreprise ou, le cas échéant, le commissaire aux comptes présente un rapport sur les conventions passées, directement, indirectement ou par personne interposée, entre le comité d'entreprise et l'un de ses membres.*

*« Ce rapport est présenté aux membres élus du comité d'entreprise lors de la réunion en séance plénière mentionnée au troisième alinéa de l'article L. 2325-49. »*

***« À ma connaissance, aucune convention passée, directement, indirectement ou par personne interposée, entre le Comité d'Établissement PSA Automobiles de Carrières-sous-Poissy et l'un de ses membres n'est à signaler au titre de l'exercice comptable 2018 »***

*Fait à Carrières-sous-Poissy*

*Le 11 mars 2018*



Sébastien BARDET

Trésorier du CE PSA Automobiles Carrières

